



CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} Avril 2026

Salle de la Mairie – AZILLANET – 18H30

LISTE DES DELIBERATIONS

Approbation du Procès-Verbal : Séance du 20-03-2026

Approuvé à l'unanimité (10 Votants -10 Pour)

1/ Délibération N° 2026-06 : Indemnité de fonctions des élus

Voté à l'unanimité (10 Votants - 10 Pour)

2/ Délibération N° 2026-07 : Désignation des délégués.

Voté à l'unanimité (10 Votants - 10 Pour)

3/ Délibération N°2026-08 : Election Membre Commission Appel Offre.

Voté à l'unanimité (10 Votants – 10 Pour)

4/ Délibération N°2026-09 : Demande Dotation de Solidarité.

Voté à l'unanimité (10 Votants – 10 Pour)

2026-06

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 034-213400203-20260401-D_2026_06-DE

SLO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AZILLANET**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux mil vingt six

Le 1^{er} Avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Azillanet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame SEGUIN Cécile, Maire d'Azillanet**

Date de la convocation : 26 Mars 2026

PRESENTS : Mmes Cécile SEGUIN, Agathe DAVIRON Pauline DRESSAYRE, Marie ECKERT.

Mrs Michel BENIT, François BOURDIOL, Vincent CALAS, Axel WURTZ, Gabriel SICRE

EXCUSES : Mme Claire DELPECH, Mme Christine GALIBERT (procuration à M CALAS Vincent)

Secrétaire de Séance : M Axel WURTZ

OBJET : Indemnité de fonctions des élus

Mme le Maire informe l'assemblée que certains élus locaux peuvent percevoir des indemnités de fonctions, compte tenu de leur mandat : maire, maire adjoint, président, vice-président,

Ces indemnités sont réglementées et plafonnées.

Elles sont fixées en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique et varie selon l'importance du mandat et de la strate de population de la collectivité.

Depuis le 01/01/2024, cet indice est de 1027 points, correspondant à l'indice majoré 835 (soit 4 110.52 € brut mensuel).

Les indemnités de fonction des élus sont fixées par l'organe délibérant dans les trois mois suivant son installation.

Elles constituent une dépense obligatoire pour la collectivité.

Dans les communes, le Maire perçoit de droit l'indemnité au taux maximum fixé par la loi, sauf si le conseil municipal en décide autrement, à la demande du maire

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123-20 à L2123-24-1 et R 2123-23,

Vu la délibération du Conseil municipal d'AZILLANET n°2026-05 fixant le nombre d'adjoints à 3,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de fixer le montant des indemnités de fonction selon le barème en vigueur à savoir, pour une tranche de population communale de moins de 500 habitants : 28.10% pour le Maire et 10.89% pour chacun des adjoints

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

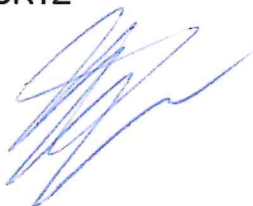
ID : 034-213400203-20260401-D_2026_06-DE

SLO

- dit qu'à compter du 20/03/2026, le montant des indemnités de fonction du Maire et des adjoints titulaires d'une délégation sera fixé comme indiqué ci-dessus,
- d'inscrire les crédits nécessaires dans le prochain budget municipal

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

M le secrétaire
Axel WURTZ



Certifiée exécutoire par la Maire
Pour être publiée et déposée auprès
De la Préfecture de MONTPELLIER
A Azillanet, le



Azillanet, le 1^{er} Avril 2026
Mme le Maire,
Cécile SEGUIN



Certifiée exécutoire par le Maire

Pour être publiée et déposée auprès de la Préfecture de Montpellier,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

COMMUNE AZILLANET

Tableau ANNEXE récapitulant l'ensemble des indemnités de fonction

COMMUNE DE MOINS DE 500 Habitants

NOM - Prénom	Fonction	Taux de base Voté en %	Montant mensuel BRUT
SEGUIN Cécile	Maire	28.10	1155.06
BENIT Michel	1 ^{er} Adjoint	10.89	447.64
DRESSAYRE Pauline	2 ^{ème} Adjointe	10.89	447.64
WURTZ Axel	3 ^{ème} Adjoint	10.89	447.64

Azillanet, le 01-04-2026

Mme le Maire

Cécile SEGUIN



2026-07

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 034-213400203-20260401-D_2026_07-DE

S2LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'AZILLANET

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux mil vingt six

Le 1^{er} Avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Azillanet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame SEGUIN Cécile, Maire d'Azillanet**

Date de la convocation : 26 Mars 2026

PRESENTS : Mmes Cécile SEGUIN, Agathe DAVIRON Pauline DRESSAYRE, Marie ECKERT.

Mrs Michel BENIT, François BOURDIOL, Vincent CALAS, Axel WURTZ, Gabriel SICRE

EXCUSES : Mme Claire DELPECH, Mme Christine GALIBERT (procuration à M CALAS Vincent)

Secrétaire de Séance : M Axel WURTZ

Objet : Désignation des délégués

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, Madame le Maire invite l'assemblée délibérante à désigner ses représentants auprès des différents organismes et commissions extérieures.

1/ S.I.V.U.. Caserne des Pompiers Fontaigou

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein du SIVU Caserne des Pompiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : François Bourdiol

Délégué suppléant : Cécile Seguin

2/ S.I.A.E.P.

Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires : Axel Wurtz, Cécile Seguin

Déléguée suppléante : Michel Benit

3/ Syndicat Mixte AUDE CENTRE

Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein du Syndicat Mixte AUDE CENTRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires : François Bourdiol, Axel Wurtz

Délégués suppléants : Gabriel Sicre, Marie Eckert

4/ Parc Naturel Régional du Ht Languedoc

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein du Parc naturel du Haut Languedoc

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : Agathe Daviron

Délégué suppléant : Pauline Dressayre

5/ OPERATION GRAND SITE :

Considérant qu'il convient d'élire 3 référents OGS, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein du Comité des élus du GSF

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires : Michel Benit, Marie Eckert, Cécile Seguin

6/ HERAULT ENERGIE

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein d'Hérault Energie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : Axel Wurtz

Délégué suppléant : Pauline Dressayre

7/ HERAULT INGENIERIE

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant afin de représenter la commune d'Azillanet au sein d'Hérault Energie

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Déléguée titulaire : Axel Wurtz

Délégué suppléant : Cécile Seguin

8/ R.D.L. Insertion

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein de R.D.L. Insertion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Déléguée titulaire : Cécile Seguin

Délégué suppléant : Agathe Daviron

9/ Office du tourisme

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein de l'Office du Tourisme

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Déléguée titulaire : Christine Galibert

Délégué suppléant : Claire Delpech

10/ Délégué défense

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire en charge des questions de défense qui aura vocation à devenir interlocuteur à ce sujet, il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de développer les actions de sensibilisation aux questions de défense

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : Vincent Calas

18/ Com Com Minervois au Caroux - Référent CULTURE :

Claire Delpech est désignée à l'unanimité.

19/ ENEDIS : Référent :

Axel Wurtz est désigné à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

Azillanet, le 1^{er} Avril 2026

M le secrétaire
Axel WURTZ



Mme le Maire,
Cécile SEGUIN



Certifiée exécutoire par la Maire
Pour être publiée et déposée auprès
De la Préfecture de MONTPELLIER
A Azillanet, le



Certifiée exécutoire par le Maire

Pour être publiée et déposée auprès de la Préfecture de Montpellier,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

11/ Délégué Sécurité Routière

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire en charge des questions de sécurité routière qui aura vocation à devenir interlocuteur à ce sujet, il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de développer les actions de sensibilisation aux questions de sécurité routière

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : Michel Benit

12/ Commission Calamité Agricoles

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, au sein de la commission Calamité Agricole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : François Bourdiol

Délégué suppléant : Pauline Dressayre

13/ Comité Communal feux de forêt

Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, au sein du comité communal des feux de forêts.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégués titulaires : Marie Eckert, François Bourdiol

Délégués suppléants : Vincent Calas, Cécile Seguin

14/ Fédération nationale des Communes Forestières :

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant, afin de représenter la commune d'Azillanet au sein de la Fédération nationale des Communes Forestières

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué Titulaire : Michel Benit

Délégué suppléant : Vincent Calas

15/ Conseil d'ECOLE

Considérant qu'il convient d'élire 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants, au sein du conseil d'Ecole.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Déléguées titulaires : Marie Eckert, Cécile Seguin

Délégués suppléants : Agathe Daviron, Michel Benit

16/ Référent AMBROISIE

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire en charge des questions de la lutte contre l'Ambroisie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Déléguée titulaire : Christine Galibert

17/ Référent MOUSTIQUE TIGRE

Considérant qu'il convient d'élire 1 délégué titulaire en charge des questions de la lutte contre le moustique tigre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité :

Délégué titulaire : Christine Galibert

2026-08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AZILLANET**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux mil vingt six

Le 1^{er} Avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Azillanet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame SEGUIN Cécile, Maire d'Azillanet**

Date de la convocation : 26 Mars 2026

PRESENTS : Mmes Cécile SEGUIN, Agathe DAVIRON Pauline DRESSAYRE, Marie ECKERT.

Mrs Michel BENIT, François BOURDIOL, Vincent CALAS, Axel WURTZ, Gabriel SICRE

EXCUSES : Mme Claire DELPECH, Mme Christine GALIBERT (procuration à M CALAS Vincent)

Secrétaire de Séance : M Axel WURTZ

Objet : Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres

Dans les communes de moins de 3500 habitants, il doit être mis en place une commission d'appel d'offre constituée du maire et de trois membres du conseil municipal élus en son sein.

Vu le procès verbal de sa séance d'installation du 20 Mars 2026,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

De procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres :

La liste de candidats présentée par les conseillers municipaux est la suivante :

- | | |
|-------------------------|----------------------|
| - Mme Cécile SEGUIN | - Mme Agathe DAVIRON |
| - M Gabriel SICRE | - M Axel WURTZ |
| - Mme Pauline DRESSAYRE | - M Michel BENIT |

L'élection se déroule au scrutin secret.

Suite au dépouillement sont proclamés élus membres de la commission d'appel d'offres :

Délégués titulaires :

- Mme Cécile SEGUIN
- M Gabriel SICRE
- Mme Pauline DRESSAYRE

Délégués suppléants :

- Mme Agathe DAVIRON
- M Axel WURTZ
- M Michel BENIT

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 034-213400203-20260401-D_2026_08-DE

SLOW

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

M le secrétaire
Axel WURTZ

Azillanet, le 1^{er} Avril 2026
Mme le Maire,
Cécile SEGUIN

Certifiée exécutoire par la Maire
Pour être publiée et déposée auprès
De la Préfecture de MONTPELLIER
A Azillanet, le



Certifiée exécutoire par le Maire

Pour être publiée et déposée auprès de la Préfecture de Montpellier,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2026-09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'AZILLANET**

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 10

L'an deux mil vingt six

Le 1^{er} Avril à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune d'Azillanet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de **Madame SEGUIN Cécile, Maire d'Azillanet**

Date de la convocation : 26 Mars 2026

PRESENTS : Mmes Cécile SEGUIN, Agathe DAVIRON Pauline DRESSAYRE, Marie ECKERT.

Mrs Michel BENIT, François BOURDIOL, Vincent CALAS, Axel WURTZ, Gabriel SICRE

EXCUSES : Mme Claire DELPECH, Mme Christine GALIBERT (procuration à M CALAS Vincent)

Secrétaire de Séance : M Axel WURTZ

OBJET : DEMANDE DOTATION DE SOLIDARITE SUITE A INTEMPERIE (tempête Nils)

Mme le Maire rappelle que la commune a été durement touchée par la tempête NILS qui a balayé le territoire les 11 et 12 février 2026.

Madame la Préfète de l'Hérault a décidé sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet de Béziers de mobiliser la "*Dotation de solidarité en faveur de l'équipement des collectivités territoriales et de leurs groupements touchés par des événements climatiques ou géologiques*" (DSEC), soutien de l'État au financement des travaux de remise en état de certains équipements des collectivités affectées.

Madame le Maire propose de positionner cette aide de l'état sur le cimetière communal car en effet, les fortes rafales de vent ont eu pour conséquence la chute de 15 cyprès centenaires de plus de 10 mètres de haut et la chute d'un arbre au Théâtre de Verduze. Elle présente les devis de travaux qui consistent essentiellement en l'abattage des arbres, l'évacuation du bois.

Le Conseil municipal, après avoir ouï et délibéré, à l'UNANIMITÉ, décide :

- ***d'autoriser Mme le Maire à déposer une demande de DSEC au taux le plus élevé possible auprès des services de l'Etat pour la remise en état du cimetière suite au passage de la tempête NILS,***
- ***d'approuver le plan de financement pour un montant global de 12480,00 € TTC***
- ***d'autoriser Mme le Maire à déposer le dossier correspondant auprès des services de l'Etat et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier***

Envoyé en préfecture le 03/04/2026

Reçu en préfecture le 03/04/2026

Publié le

ID : 034-213400203-20260401-D_2026_09-DE

S²LOW

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures,
Pour extrait conforme,

M le secrétaire
Axel WURTZ



Azillanet, le 1^{er} Avril 2026
Mme le Maire,
Cécile SEGUIN



Certifiée exécutoire par la Maire
Pour être publiée et déposée auprès
De la Préfecture de MONTPELLIER
A Azillanet, le



Certifiée exécutoire par le Maire

Pour être publiée et déposée auprès de la Préfecture de Montpellier,

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.